

Pharmaciens condamnés pour avoir géré la pénurie de médicaments...

écrit par Monique B | 17 mai 2025





Un couple de pharmaciens condamné pour avoir délivré des médicaments à l'unité » révèle 20 Minutes ([source ici](#)) et la peine est lourde. Très lourde même!

« Antoine Prioux et Eliza Castagné, un couple de pharmaciens basés en Corrèze, ont été condamnés à une interdiction d'exercer de six mois, dont quatre avec sursis, pour avoir délivré des médicaments à l'unité en dehors du cadre réglementaire. »

Une manière de travailler stupide et des règles crétines imposées par les « ordres » ou les ARS ou les gouvernements !

« Aujourd'hui, le modèle économique de la pharmacie est contre-productif. Plus les gens sont malades, consomment ou gaspillent des médicaments, plus on gagne d'argent », dénonce le pharmacien.

Antoine Prioux est en colère. Le pharmacien a été condamné, avec sa femme et collègue Eliza Castagné, à

six mois d'interdiction d'exercer, dont quatre avec sursis, par le Conseil régional de l'Ordre des Pharmaciens de Nouvelle-Aquitaine le 30 avril. La cause ? Avoir délivré des médicaments à l'unité en dehors du cadre réglementaire.

Depuis une pénurie de Prednisolone, un dérivé de la cortisone, en 2019, le couple de pharmaciens, ayant chacun une officine en Corrèze, a choisi de recourir, dans certains cas, à une délivrance à l'unité. *« Dans les pathologies aiguës, les médecins prescrivent souvent trois comprimés de Prednisolone par jour pendant trois jours. La moitié de la boîte va donc finir à la poubelle alors que je n'en reçois que trois par semaine, et donc que certains malades n'y auront pas accès. »*

Pour contourner le problème, Antoine Prioux et sa femme rusent : ils découpent le blister contenant les médicaments pour ne donner que le nombre exact de cachets prescrits par le médecin. Ils conservent l'autre partie, y notent le numéro de lot et la date de péremption, puis la donnent au prochain client ayant une prescription. *« Il n'y a aucun enrichissement personnel »,* insiste le pharmacien, qui le fait en dehors du chemin classique via la Sécu.

En 2020, le couple élargit sa technique à d'autres classes de médicaments, *« mais beaucoup plus rarement »,* tient à préciser Antoine Prioux. *« On a commencé à le faire avec les antibiotiques pour lutter contre l'antibiorésistance. Puis avec les anxiolytiques, somnifères et antalgiques opioïdes, comme le Tramadol, qui donnent lieu à des risques d'addiction ou de troubles cognitifs. »*

Résister, transgresser, pour faire évoluer les choses !
« Toutes les avancées sont d'abord des formes de résistance »

« Evidemment, en ayant recours à cette combine, Antoine est en dehors des clous. Et il le sait très bien. « *On revendique le fait de ne pas être dans le cadre légal mais on l'argumente. Aujourd'hui, le modèle économique de la pharmacie est contre-productif. Plus les gens sont malades, consomment ou gaspillent des médicaments, plus on gagne d'argent. On n'en peut plus de ce système. Alors on met des choses en place. Toutes les avancées sont d'abord des formes de résistance.* »

La réglementation française n'autorise que dans certains cas bien précis la dispensation à l'unité des médicaments, comme les antibiotiques, notamment au gré des différentes pénuries. Dernièrement, l'ANSM a demandé aux pharmaciens de recourir à la délivrance à l'unité d'un antipsychotique, la Quétiapine, en rupture depuis février. « Cela montre bien que ça a un intérêt considérable », appuie Antoine Prioux. »

« *Cette condamnation nous met en colère car ça fait des années qu'on essaie de travailler avec le Conseil de l'Ordre sur des dispositifs innovants et qu'on obtient des fins de non-recevoir. Il faut en arriver à une forme de désobéissance civile pour que tout le monde trouve la situation scandaleuse.* » **Le pharmacien s'étonne d'injonctions paradoxales.** Alors qu'il se trouvait en chambre disciplinaire, au même moment, l'Ordre des pharmaciens relayait la campagne de l'ANSM expliquant que les Français consomment des anxiolytiques et des somnifères sur une trop longue durée.

Les « ordres » font respecter les règles... ils en sont les gardiens !

Et c'est bien le problème.

Nous sommes dans un monde qui bouge et qui va vite.

Nous sommes dans un monde devenu bien plus complexe

qu'autrefois où ces ordres ont été créés.

Nos moyens évoluent à la hausse ou à la baisse. Nous produisons nos médicaments, maintenant nous importons tout ou presque, et comme nous ne voulons pas payer le prix fort, nous subissons des pénuries et des absences de livraison ! Résultat, nous manquons de tout mais nous appliquons les mêmes règles qu'autrefois.

C'est la même chose avec les médecins. Les profs demandent toujours des certificats médicaux pour justifier l'absence d'un élève et il n'y a pas de médecin. Le temps d'avoir un RDV un mois plus tard, votre gamin est soit mort soit totalement guéri ce qui est généralement heureusement le cas.

Quand vous arrivez aux urgences dans un hôpital c'est une infirmière ou un infirmier qui regarde si vous avez l'air d'un mourant urgent ou d'un mourant qui peut attendre. Cette première « orientation » vitale par nature est rarement faite par un médecin. Mais une fois enregistré, une infirmière ne peut pas décider d'une radio à faire passer à un gosse qui s'est tordu la cheville. Il faut attendre 8 heures le médecin puisqu'une blessure à la patte n'est pas urgente... ce qui est vrai.

Bref, nous appliquons des règles de temps de prospérité à des temps de disettes !

Et cela évidemment ne fonctionne pas.

Toutes nos institutions manquent d'agilité.

De flexibilité.

Et d'une recherche systématique de la simplicité préalable à l'efficacité.

C'est pour cette raison que notre effondrement est en

cours et que nous serions bien incapables de gagner une guerre contre la Russie et même contre nos propres narco-trafiquants !

Gérer les pénuries en donnant les médicaments à l'unité est une excellente idée.

Pas légale dans la législation actuelle datant des temps de prospérité mais une idée tout de même excellente.

Ce n'est pas ces pharmaciens qu'il faut condamner.

Ce sont les règles de temps de prospérité qu'il faut vite adapter aux temps de disette.

Il est déjà trop tard, mais tout n'est pas perdu.

Préparez-vous !

Charles SANNAT

✘ « Insolentiae » signifie « impertinence » en latin

Pour m'écrire charles@insolentiae.com

Pour écrire à ma femme helene@insolentiae.com

[Vous pouvez également vous abonner à ma lettre mensuelle « STRATÉGIES » qui vous permettra d'aller plus loin et dans laquelle je partage avec vous les solutions concrètes à mettre en œuvre pour vous préparer au monde d'après. Ces solutions sont articulées autour de l'approche PEL – patrimoine, emploi, localisation. L'idée c'est de partager avec vous les moyens et les méthodes pour mettre en place votre résilience personnelle et familiale.](#)

« À vouloir étouffer les révolutions pacifiques, on rend inévitables les révolutions violentes » (JFK)

« Ceci est un article 'presslib', c'est-à-dire libre de reproduction en tout ou en partie à condition que le présent alinéa soit reproduit à sa suite. Insolentiae.com est le site sur lequel Charles Sannat s'exprime quotidiennement et livre un décryptage impertinent et sans

concession de l'actualité économique. Merci de visiter mon site. Vous pouvez vous abonner gratuitement à la lettre d'information quotidienne sur www.insolentiae.com. »

IMPORTANT. En vous connectant directement sur le site insolentiae.com vous pouvez accéder aux articles malgré tous les blocages. Si vous ne recevez pas la Newsletter ou si cette dernière était bloquée, pensez à vous connecter directement. Je ne cesse les publications qu'au mois d'août et entre Noël et le jour de l'an. **A noter les abonnés orange.fr et wanadoo.fr sont particulièrement touchés par le phénomène inexplicable de non réception des lettres quotidiennes. Inscrivez-vous gratuitement avec une nouvelle adresse mail**

https://insolentiae.com/des-pharmaciens-condamnes-pour-avoir-gere-la-penurie-de-medicaments-imposee-par-lincurie-du-gouvernement-ledito-de-charles-sannat/?doing_wp_cron=1747380577.9813749790191650390625